



(Demande de dispense de payer les droits de 50 \$ pour présenter une demande de règlement des différends)

Nota : Pour que la demande de dispense de droits soit approuvée, il faut remplir correctement et complètement le formulaire de demande de dispense. Si le Bureau de la location résidentielle **n'approuve pas** la demande de dispense, les droits de 50 \$ **DOIVENT** être payés avant que le processus de règlement des différends soit entamé.

NOM (nom complet tel qu'il apparaît dans la convention de location)

Je fournis l'un des documents ci-dessous à l'appui de la présente demande de dispense de payer les droits (cocher la case qui s'applique).

Remarque : Pour que la demande soit approuvée, vous devez fournir au moins un document de l'une des catégories suivantes.

A) Une lettre de Santé et Affaires sociales attestant que vous recevez actuellement des prestations du programme de soutien au revenu (la lettre doit être signée et datée depuis au plus 30 jours).

OUI _____

B) Votre plus récente déclaration de revenus à l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou votre plus récent avis de cotisation ou de nouvelle cotisation indiquant votre revenu imposable.

a. *Nota :* Le document de l'ARC doit clairement faire état des revenus inscrits aux lignes 150 et 236 de votre déclaration de revenus.

OUI _____

C) Bulletins de paie récents.

OUI _____

D) Preuve que vous recevez la pension de la Sécurité de la vieillesse.

OUI _____

Remarque : Le présent formulaire de demande de dispense de payer les droits **doit** être présenté en même temps que la demande de règlement des différends.